



PAPI Estuaire Gironde

Rappel: Qu'est-ce qu'un PAPI?

PAPI: Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Objectif:

Promouvoir une **gestion intégrée des risques d'inondation** en vue de **réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.**

→ Outil de **contractualisation** entre l'Etat et les collectivités (structure porteuse et co-financeurs) permettant:

- la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque,
- le financement d'actions telles que définies dans le cahier des charges du PAPI via le fond Barnier

→ **PAPI Estuaire de la Gironde:**

- Fait suite au PAPI d'intention de l'estuaire de la Gironde
- Labellisation obtenue lors de la CMI (Commission Mixte Inondation) du 15 Novembre 2015
- Signature de la convention cadre de partenariat le 4 Juillet 2016

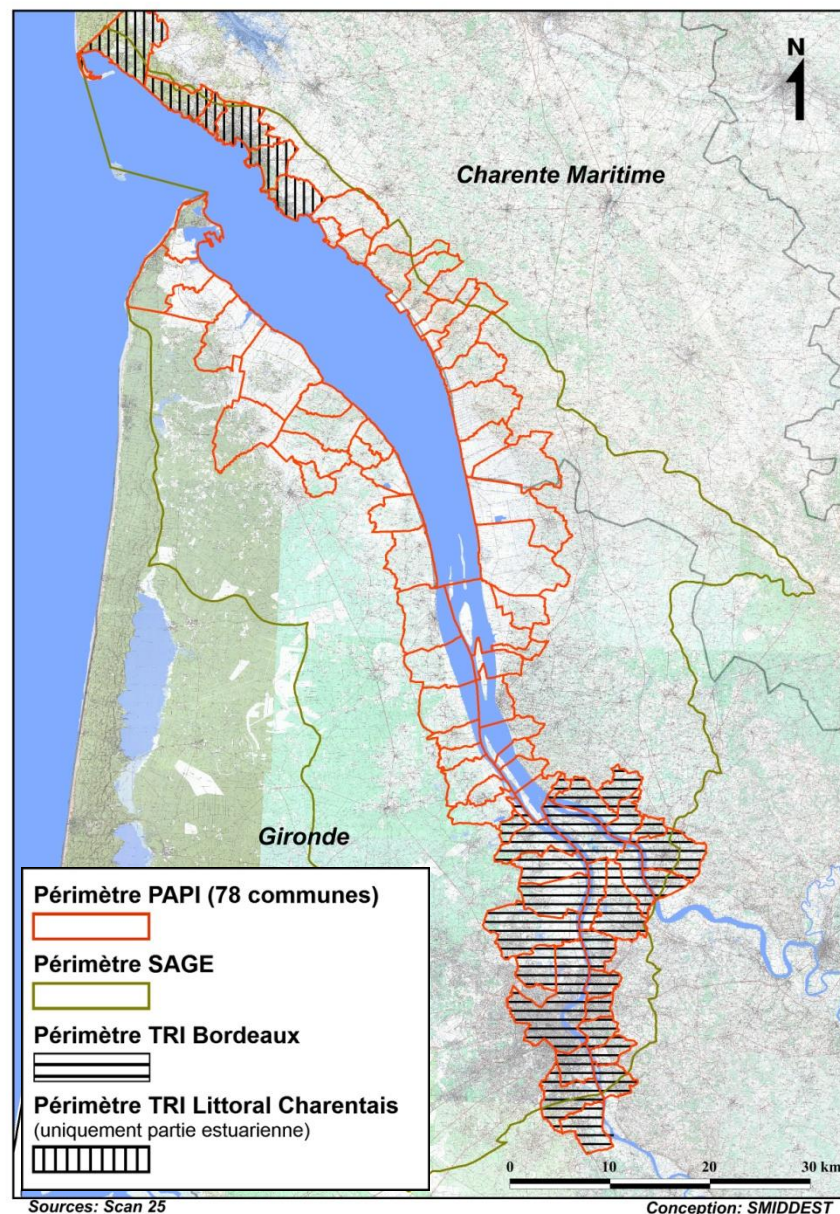
Le périmètre

■ Le périmètre concerne :

- ✓ 78 communes
- ✓ 2 départements
- ✓ 10 CDC
- ✓ 1CDA
- ✓ 1 Métropole
- ✓ 2 TRI

■ Le périmètre du projet de PAPI et le choix des communes intégrées au projet a été défini en fonction des critères suivants:

- ✓ Limites correspondants à la zone soumise à **l'influence fluvio-maritime** (bassin de risque homogène)
- ✓ A l'amont, limites cohérentes avec les limites du **TRI** de Bordeaux (inclus) et de Libourne (exclus)
- ✓ Limites établies de manière cohérente avec les **programmes amont** (PAPI Garonne, PAPI Dordogne)
- ✓ Cohérent avec le périmètre du **SAGE** (logique de bassin versant)



Rappel des enjeux en zone inondable

■ Population:

Environ **29 000 personnes** vivent en zone inondable pour l'évènement de référence 99+20cm (sans rupture ni brèche dans le système de protection).

■ Bâtiments:

Environ **13 000 bâtis** indifférenciés ont été identifiés dans la zone inondable 99+20 cm (sans rupture ni brèche)

■ Emplois (dans la métropole de Bordeaux):

- digues pérennes: 4 500 entreprises impactées = 30 000 emplois
- digues non pérennes: 8 500 entreprises impactées = 54 000 emplois

■ Activité agricoles:

Les parcelles agricoles occupent une place importante au sein des zones inondables de l'estuaire, et sont particulièrement vulnérable à l'impact de l'eau salée

■ Environnement:

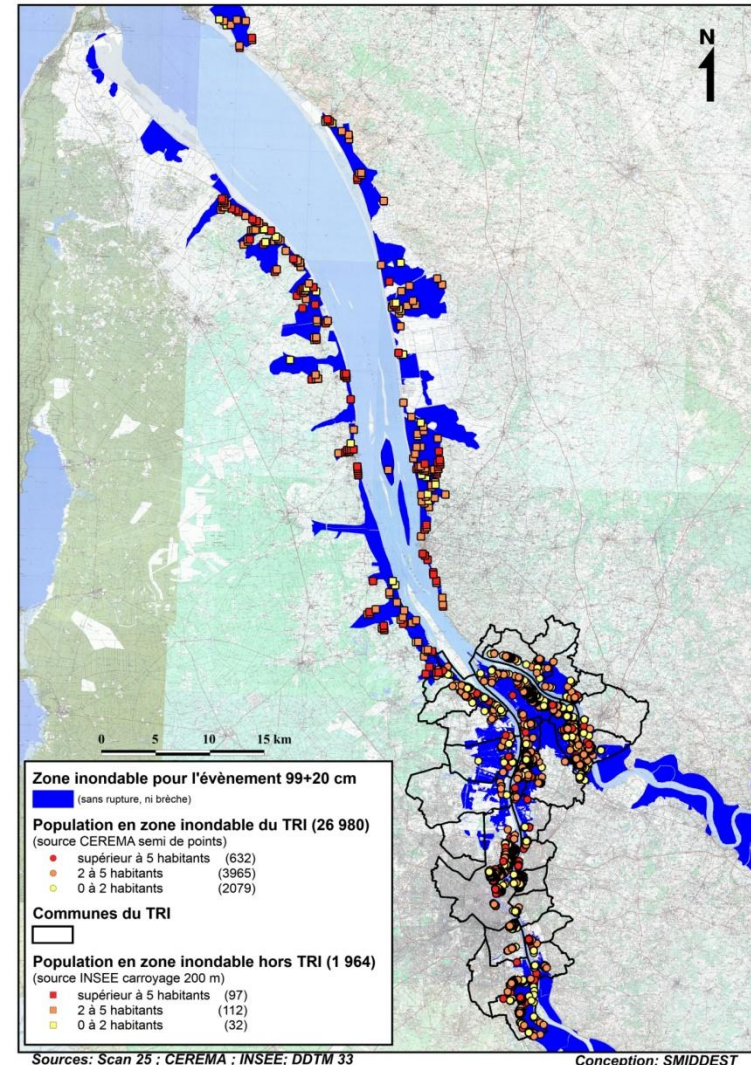
A l'intérieur de l'enveloppe inondable, l'espace couvert par les différents zonages de protection environnementale est considérable.

■ Industries:

50 sites ou installations identifiés en zone inondable pour l'évènement de référence, l'accessibilité à de nombreux sites se trouve largement perturbée en cas d'évènement

■ Patrimoine culturel:

9 sites classés monument historique identifiés dans la zone inondable (dont 2 UNESCO)



Les études et actions conduites par le SMIDDEST et ses partenaires depuis 2006 et poursuivies durant le PAPI d'intention, ont permis de créer une organisation territoriale spécifique qui est maintenue pour assurer la bonne continuité des actions et garantir leur cohérence à l'échelle de l'estuaire.

▪ **Porteur du projet :** SMIDDEST [8 membres], labellisé EPTB depuis 2007

- ✓ Elaboration du RIG (Référentiel Inondation Gironde), outil de modélisation hydraulique conçu en 2006 sur demande de l'Etat
- ✓ Porteur du PAPI d'intention Estuaire Gironde de 2013 à 2015
- ✓ Gestion de l'eau et des milieux aquatiques avec l'élaboration et l'animation du SAGE Estuaire pour le compte de la CLE depuis 2005

▪ **Maîtres d'ouvrages des actions :**

- ✓ Principaux: Bordeaux Métropole, Conseil Départemental Gironde, Etat, SMIDDEST
- ✓ Travaux: SPIPA, SMBVAM, Communes de Cubzac-les-ponts et de Saint Seurin de Cadourne

▪ **Rôle du SMIDDEST:**

- ✓ coordination des actions à l'échelle globale de l'estuaire
- ✓ coordination entre les différents maîtres d'ouvrages
- ✓ garant de la cohérence avec les programmes amont (Garonne et Dordogne)
- ✓ maîtrise d'ouvrage d'actions propres
- ✓ organisation des Comités Techniques (environ tous les 2 mois)
- ✓ organisation des Comités de pilotage (1 tous les 6 mois)

Le programme d'actions

▪ Axe 1: Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (11 actions)

→ **Sensibilisation**, développer la conscience du risque:

- Action 1.1 : Développer une culture du risque - Communication, sensibilisation et formation
- Action 1.2 : Création d'une base de données sur les risques et d'un outil cartographique
- **Action 1.3 : Aide aux communes pour la mise en œuvre de mesures préventives**
- Action 1.4 : Réalisation d'un sentier pédagogique autour des inondations ,Boucle Verte ,Bordeaux métropole
- **Action 1.5 : Pose de repères de crues**

→ Affiner la **connaissance des aléas et des enjeux**:

- **Action 1.7 : Protocole de collecte d'informations pendant et après un épisode d'inondation – Diffusion d'un guide réflexe**
- Action 1.8 : Améliorer le Référentiel Inondation Gironde (RIG)
- Action 1.9 : Repenser l'action préventive face au risque d'inondation à une échelle territoriale intégrant l'action post-crue (RAITAP)
- Action 1.10 : Diagnostic de vulnérabilité des bâtis isolés inondables et des sites classés aux monuments historiques
- Action 1.11: Recherche de structures d'accueil publiques sécurisées en cas de crise - Diminution de la vulnérabilité des communes de la presqu'île face aux risques

→ Se projeter vers un second PAPI: un nouveau **schéma global de gestion des inondations** sera à l'étude(action 1.6)

▪ Axe 2: Surveillance et prévision des crues (2 actions)

→ Amélioration des outils de surveillance et de prévision des crues du territoire :

- Action 2.1: Recherche d'amélioration des outils de prévision du SPC
- Action 2.2 : Amélioration de l'outil Ramsès et de la surveillance des crues

Le programme d'actions

▪ Axe 3: L'alerte et la gestion de crise (4 actions)

→ Etre plus efficace dans l'urgence:

- **Action 3.1 : Aide à l'élaboration et à l'harmonisation des PCS**

- Action 3.2 : Gestion de crise et alerte : déploiement sur Bordeaux Métropole
- Action 3.3 : Impact du risque naturel inondation sur les risques technologiques
- Action 3.4 : Plan de Continuité d'Activité des services publics (BxM et CD 33)

▪ Axe 4: Prise en compte du risque dans l'urbanisme (3 actions)

→ **Maîtriser l'urbanisme et adapter les enjeux :**

- Action 4.1 : Adapter l'aménagement du territoire en zone inondable sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Action 4.2 : Méthodologie d'instruction des AOS en zone inondable sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Action 4.3 : Élaboration / Révision des PPR

▪ Axe 5: Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (7 actions)

→ Proposer des mesures de réduction de la vulnérabilité :

- Action 5.1 : Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes dans le cadre d'un Programme d'Intérêt Général inondation
- **Action 5.2 : Analyse de la vulnérabilité et propositions d'adaptation des bâtiments et infrastructures des collectivités**
- Action 5.3 : Adaptation des exploitations agricoles en zone inondable
- Action 5.4 : Elaboration et dépôt d'un projet européen « résilience des territoires : comment associer les populations pour se préparer à une inondation »
- Action 5.5 : Réduction de la vulnérabilité aux inondations des ICPE, STEP et autres sites de stockage présentant des risques pour l'homme ou l'environnement
- Action 5.6 : Amélioration de l'accessibilité aux sites sensibles
- Action 5.7 : Plan d'adaptation et de gestion du réseau des jalles du marais de la Presqu'île d'Ambès pour l'évacuation des eaux d'inondations fluviales.

Le programme d'actions

▪ Axe 6: Ralentissement des écoulements (3 actions)

- Améliorer le fonctionnement hydraulique de certains champs d'expansion de crue naturels :
- Action 6.1 : Reconquête et valorisation écologique et agricole des zones d'expansion des crues
2 sites tests: Parempuyre et St Louis de Montferrand
 - Action 6.2 : Restauration du fonctionnement hydraulique des marais du Sud Médoc
 - Action 6.3 : Reconquête de l'espace de mobilité de la Jalle de Blanquefort



▪ Axe 7: Gestion des ouvrages de protection hydraulique (12 fiches actions)

→ **Travaux de restauration** visant à **réduire le risque de rupture** en confortant certains ouvrages à **hauteur constante**:

- Actions 7.1 à 7.4: Restauration d'ouvrages sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Action 7.8 : Restauration de la digue de Macau en bord de Garonne
- Action 7.9 : Recul de la digue Nord de Pachan (commune de Ludon Médoc)

→ **Création d'ouvrages, études et travaux**

- Action 7.6 : Etude d'un site pilote de protection/compensation du bourg de Saint-Louis de Montferrand
- **Action 7.10 : Protection du port de Cubzac-les-Ponts**
- Action 7.11 : Protection du Port de la Maréchale (Saint-Seurin-de-Cadourne)

NB: L'absence d'impact hydraulique du projet global (restauration + nouvelles protections) permet de s'acquitter des espaces de sur-inondation et des contraintes urbanistiques et environnementale que cela aurait entraîné.

→ Autres protections: Action 7.7 : Protections amovibles en cas d'alerte sur la voirie métropolitaine

→ Réflexion sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance coordonnée à long terme pour la réduction de la vulnérabilité (action 7.12)

Questions / Discussion

Merci de votre attention